

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de GRAMAT
46500 (LOT)



AR Prefecture

046-214601288-20241107-2024_76-DE
Reçu le 07/11/2024
Publié le 07/11/2024

SÉANCE PUBLIQUE
DU MERCREDI 6 NOVEMBRE 2024
À 18 h

Délibération 2024 / 76
(2^e délibération de la séance)

**EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers
Municipaux en
Exercice : 27
Présents : 17
Votants : 23

Date de l'envoi et de
la publication de la
convocation
29/10/2024

Date de publication
du compte-rendu de
la séance :
08/11/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 6 novembre à 18 h.

Le Conseil Municipal de la Commune de Gramat, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Gramat, sous la présidence de M. Michel SYLVESTRE, en session ordinaire.

Formant la majorité des membres en exercice,

Étaient présents : SYLVESTRE Michel, RUAUD Maria de Fatima, MICHAUX Martine, PUECH Roland, ROUQUIE Vincent, GARRIGUES Françoise, POIRRIER Michelle, COQUEAU Stéphane, LAVERGNE Frédéric, ELIAS Marie-José, CHAVET-JABOT Francis, ALIBERT Sylvie, GROUGEARD Michel, BALLARIN Lydia, PELIGRY Alain, VERTES Alain, SERMET Jean-Claude.

Absents représentés : DELEUZE Christian (donne pouvoir à SYLVESTRE Michel), BACH Hélène (donne pouvoir à POIRRIER Michelle), GARBE Daniel (donne pouvoir à PUECH Roland), MAIGNE Solange (donne pouvoir à RUAUD Maria de Fatima), BRAMOND Philippe (donne pouvoir à GROUGEARD Michel), MIAGKOFF-LAFEUILLE Benoît (donne pouvoir à GARRIGUES Françoise).

Absents excusés :

Absents : BORIS Yvette, MAZEYRAC Pierrick, THEPAULT Pascale, CASTAGNE Yoan.

Secrétaire de Séance : RUAUD Maria de Fatima.

OBJET : RAPPORT ANNUEL DE MONSIEUR LE MAIRE SUR LA DISTRIBUTION DE GAZ - EXERCICE 2023.

Le Service Public de distribution de gaz a été confié à PRIMAGAZ dans le cadre d'une délégation de service publique (DSP).

Monsieur le Maire établit un rapport annuel retraçant au travers de données techniques et financières, tous les éléments relatifs à cette gestion déléguée de l'année 2023.

Le rapport de monsieur le Maire est disponible et consultable au secrétariat de la Mairie aux horaires d'ouverture.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et pris connaissance du rapport, **à l'unanimité,**

- **ACTE** le rapport annuel sur la distribution de gaz confiée à PRIMAGAZ pour l'exercice 2023.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>.

La secrétaire de séance,

Maria de Fatima RUAUD

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,

Michel SYLVESTRE

